

COMPTE RENDU SUCCINCT du CONSEIL de COMMUNAUTE

Vendredi 23 février 2018 à 18h00

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 23 février à 18h00, en session ordinaire.

Étaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Coutant, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, Mme Cadier (arrivée 18h15 n'a pas participé à l'élection à la commission d'appel d'offres), M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme Constantin, Mme de Metz, Mme E Silva, M. Fagart, Mme Flandry, M. Greuin, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, M. Ravoyard, M. Tindillère, M. Tuisat (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet sur Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois (Nevo), M. Chaborel, Mme Leroy, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (St Brisson sur Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), M. Henry et Mme Meneau (St Martin sur Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

M. Marquet à Mme Coutant, Mme Quaix à Monsieur Laurent, Mme Pereira à M. Cammal et Mme Le Hardy à M. Darmois.

Était absent : Monsieur Prieur

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h03.

Monsieur BOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité une fois la remarque de Monsieur Hidas ajoutée.

Rapporteur : Monsieur BOULEAU
Président

00- Ré-installation du conseil communautaire

Par courrier du 20 décembre 2017, Monsieur Cornée a fait connaître sa décision de démissionner de son seul mandat de conseiller communautaire. En application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la démission est effective dès sa réception par le président. De plus, dans une commune de 1.000 habitants et plus, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Par courrier reçu le 9 janvier 2018, Monsieur Damon a fait connaître sa décision de démissionner de son seul mandat de conseiller communautaire.

Au 9 janvier 2018, les 17 représentants de Gien au conseil communautaire sont donc : Monsieur Bouleau, Madame Quaix, Monsieur Cammal, Madame E Silva, Monsieur Tindillère, Madame de Metz, Monsieur Laurent, Madame Cadier, Monsieur Fagart, Madame Flandry, Monsieur Tuisat, Madame Constantin, Madame Pereira, Monsieur Colpin, Monsieur Ravoyard, Madame Pedro et Monsieur Hidas.

Par ailleurs, pour faire suite aux délibérations concordantes des Communes de la Communauté, un arrêté préfectoral est intervenu le 19 décembre 2017 portant recomposition du conseil communautaire de la Communauté des Communes Giennoises. Trois Communes devaient élire leurs représentants au Conseil communautaire.

Le Conseil municipal de Gien a désigné trois conseillers supplémentaires le 24 janvier 2018 : Madame Bourdin, Monsieur Greuin et Madame Charentus.

Le Conseil municipal de Coullons a désigné quatre délégués pour le représenter le 30 janvier 2018 : Monsieur Pichery, Madame Coutant, Messieurs Marquet et Boucher.

Le Conseil municipal de Poilly a désigné quatre délégués pour le représenter le 30 janvier 2018 : Monsieur Chaborel, Madame Leroy, Monsieur Laurent Prieur et Madame Robbio.

Après avoir procédé à l'appel, les membres du Conseil communautaire sont réputés installés.

L'ensemble des membres du Bureau précédemment élus conservant leur mandat de conseiller communautaire au terme des opérations de recomposition du Conseil communautaire, il n'y a pas lieu de ré-élire les membres du Bureau.

Rapporteur : Monsieur BOULEAU - Président

01- Désignation des conseillers au sein de la Commission d'appel d'offres

Considérant l'obligation de renouveler la désignation des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Monsieur Bouleau propose la liste dite n°1 suivante où Madame Ducommun succède à Madame Meunier :

Commission d'Appel d'Offres :	
PRESIDENT : Christian BOULEAU	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pierre LAURENT	Alain CHABOREL
Philippe TAGOT	Michel HENRY
Jean-Pierre POUIGNY	Didier BONGIBAUT
Francis CAMMAL	Annie-Claude DUCOMMUN
Jean-François DARMOIS	Agnès COUTANT

Il n'y a pas d'autre proposition de liste.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secret, sur la base liste 1

Monsieur Henry, Madame Loskoff et Monsieur Tuisat procèdent au dépouillement :

Nombre de conseillers communautaires	41
nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants	39
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
suffrages exprimés	39
voix obtenues par la liste 1	39

Sont donc déclarés élus titulaires à la commission d'appel d'offres, sous la présidence de Monsieur Bouleau, Président de la CDCG : Messieurs Laurent, Tagot, Pougny, Cammal et Darmois et sont déclarés élus suppléants : Messieurs Chaborel, Henry, Bongibault et Mesdames Ducommun et Coutant.

02- Désignation des conseillers au sein des commissions et des organismes extérieurs

Considérant les dispositions de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil communautaire relatif aux commissions permanentes qui prévoient que chaque commission permanente comprendra un vice-Président, onze membres titulaires et onze membres suppléants et que la désignation des membres de chaque commission intervient au Conseil communautaire sur proposition des maires ou de leur représentant :

Commission des Finances		
1^{er} VICE-PRESIDENT : Hervé PICHERY		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Alain FAGART	Pierre LAURENT
NEVOY	Michel BEEUWSAERT	Jean-François DARMOIS
ST GONDON	Jean-Pierre PUGNY	Didier BOULOGNE
ST BRISSON	Cédric CHAUVETTE	Claude PLEAU
ST MARTIN	Serge MARINIER	Michel HENRY
COULLONS	Guy CARMIER	Céline PERRETTE
LE MOULINET	Annie-Claude DUCOMMUN	Franck GERGE
LANGESSE	Céline BOURSIER	Francis ESNAULT
BOISMORAND	Philippe TAGOT	Patrick DAVID
LES CHOUX	Didier BONGIBAUT	Lionel RIGAL
POILLY	Alain CHABOREL	Laurent PRIEUR
Commission Assainissement		
2^{ème} VICE-PRESIDENT : Alain CHABOREL		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Yvette CONSTANTIN	André TUISAT
NEVOY	Jean-François DARMOIS	Michel BEEUWSAERT
ST GONDON	Pierre FROMONT	Didier BOULOGNE
ST BRISSON	Cédric CHAUVETTE	Line FLEURY
ST MARTIN	Michel HENRY	Benoît DESPIN
COULLONS	Philippe MARQUET	Agnès COUTANT
LE MOULINET	Nadine COSNARD	Christiane LAFAYE
LANGESSE	Francis ESNAULT	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Michel BAILLY	Sébastien BERTALOT
LES CHOUX	André PLANCQ	Pascal MENOUVRIER
POILLY	Laurent PRIEUR	Bernard PRIEUR

Commission Administration générale**3^{ème} VICE-PRESIDENT : Francis CAMMAL**

GIEN
NEVOY
ST GONDON
ST BRISSON
ST MARTIN
COULLONS
LE MOULINET
LANGESSE
BOISMORAND
LES CHOUX
POILLY

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Piedade E SILVA	Alain FAGART
Nathalie LE HARDY	Jean-François DARMOIS
Jean-Pierre POUIGNY	Edith MAUFRAS
Claude PLEAU	Line FLEURY
Bernadette MENEAU	Cédric GUILBERT
Hervé PICHERY	Agnès COUTANT
Annie-Claude DUCOMMUN	Claude GAUME
Céline BOURSIER	Jean-Christophe HUET
Véronique PERRON	Françoise AMBROIS
Didier BONGIBAUT	Lionel RIGAL
Françoise ROBBIO	Françoise LEROY

Commission Urbanisme / S.I.G**4^{ème} VICE-PRESIDENT : Michel HENRY**

GIEN
NEVOY
ST GONDON
ST BRISSON
ST MARTIN
COULLONS
LE MOULINET
LANGESSE
BOISMORAND
LES CHOUX
POILLY

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alain COLPIN	Pierre Laurent
Jean-François DARMOIS	Michel BEEUWSAERT
Didier BOULOGNE	Jean-Pierre POUIGNY
Claude PLEAU	Line FLEURY
Jean-Louis PAUTOT	Maryline BONNEFOY
Philippe MARQUET	Jean-Philippe DEVIENNE
Annie-Claude DUCOMMUN	Nadine COSNARD
Marie LOSKOFF	Jean-Christophe HUET
Véronique PERRON	Sébastien BERTALOT
Lionel RIGAL	Didier BONGIBAUT
Laurent PRIEUR	Bernard PRIEUR

Commission Culture, Tourisme et Communication**5^{ème} VICE-PRESIDENT : Nadine QUAIX**

GIEN
NEVOY
ST GONDON
ST BRISSON
ST MARTIN
COULLONS
LE MOULINET
LANGESSE
BOISMORAND
LES CHOUX
POILLY

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frédérique PERREIRA	Isabelle CADIER
Nathalie LE HARDY	Brigitte AVEZARD
Jean-Pierre POUIGNY	Nadine GABORET
Line FLEURY	Laure CROTTÉ
Bernadette MENEAU	Patrick CHENUET
Céline PERRETTE	Agnès COUTANT
Nadine COSNARD	Gaël SAVROT
Marie LOSKOFF	Jean-Christophe HUET
Françoise AMBROIS	Véronique PERRON
Arnaud DUREVILLE	Bertille WILHELM
Alain CHABOREL	Catherine GROS

Commission Bâtiment**6^{ème} VICE-PRESIDENT : Jean-François DARMOIS**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	André TUISAT	Stéphanie FLANDRY
NEVOY	Jean-Michel DELAGE	Michel BEEUWSAERT
ST GONDON	Nadine GABORET	Pierre FROMONT
ST BRISSON	Claude PLEAU	Cédric CHAUVETTE
ST MARTIN	Jean-Louis PAUTOT	Yvette THEBAULT
COULLONS	Jean-Philippe DEVIENNE	Philippe NICOLAS
LE MOULINET	Annie-Claude DUCOMMUN	Claude GAUME
LANGESSE	Marie LOSKOFF	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Sébastien BERTALOT	Michel BAILLY
LES CHOUX	André PLANCQ	Didier BONGIBAUT
POILLY	Françoise LEROY	Maryse PELOILLE

Commission Economie, Agriculture et Emploi**7^{ème} VICE-PRESIDENT : Pierre LAURENT**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Stéphanie FLANDRY	Francis CAMMAL
NEVOY	Jean-François DARMOIS	Nathalie LE HARDY
ST GONDON	Edith MAUFRAS	Didier BOULOGNE
ST BRISSON	Cédric CHAUVETTE	Line FLEURY
ST MARTIN	Michel HENRY	Claudie GIRARD
COULLONS	Hervé PICHERY	Olivier LAMAURY
LE MOULINET	Nadine COSNARD	Catherine CHAINTREUIL
LANGESSE	Cyrille PRESSOIR	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Philippe TAGOT	Véronique PERRON
LES CHOUX	Pascal MENOUVRIER	Lionel RIGAL
POILLY	Laurent PRIEUR	Alain CHABOREL

Commission Voirie**8^{ème} VICE-PRESIDENT : Jean-Pierre PUGNY**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Jean-Louis HIDAS	Rosinda PEDRO
NEVOY	Jean-François DARMOIS	Michel BEEUWSAERT
ST GONDON	Pierre FROMONT	Nadine GABORET
ST BRISSON	Claude PLEAU	Cédric CHAUVETTE
ST MARTIN	Jean-Louis PAUTOT	Benoît DESPIN
COULLONS	Guy CARMIER	Philippe MARQUET
LE MOULINET	Gaël SAVROT	Philippe BOURASSIN
LANGESSE	Cyrille PRESSOIR	Marie LOSKOFF
BOISMORAND	Sébastien BERTALOT	Michel BAILLY
LES CHOUX	Lionel RIGAL	André PLANCQ
POILLY	Laurent PRIEUR	Bernard PRIEUR

Commission Sécurité

9^{ème} VICE-PRESIDENT : Michel TINDILLERE

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Jean-Louis HIDAS	Claudine CHARENTUS
NEVOY	Jean-François DARMOIS	Michel BEEUWSAERT
ST GONDON	Nadine GABORET	Jean-Pierre POUYNY
ST BRISSON	Line FLEURY	Claude PLEAU
ST MARTIN	Michel HENRY	Michel CHAGNOUX
COULLONS	Philippe NICOLAS	Alain AUBEL
LE MOULINET	Philippe BOURASSIN	Nicolas MARQUIZEAUX
LANGESSE	Cyrille PRESSOIR	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Philippe TAGOT	Michel BAILLY
LES CHOUX	Didier BONGIBAULT	André PLANCQ
POILLY	Bernard PRIEUR	Alain CHABOREL

Commission Environnement, Energie et Développement durable

10^{ème} VICE-PRESIDENT : Cédric CHAUVETTE

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Michel RAVOYARD	Michel TINDILLERE
NEVOY	Jean-Michel DELAGE	Jean-François DARMOIS
ST GONDON	Edith MAUFRAS	Pierre FROMONT
ST BRISSON	Line FLEURY	Claude PLEAU
ST MARTIN	Bernadette MENEAU	Jean-Pascal ROTHOF
COULLONS	David BOUCHER	Jean-Philippe DEVIENNE
LE MOULINET	Catherine CHAINTREUIL	Nicolas MARQUIZEAUX
LANGESSE	Francis ESNAULT	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Jean-Paul CHAUVET	Philippe TAGOT
LES CHOUX	Lionel RIGAL	Pascal MENOUVRIER
POILLY	Françoise LEROY	Alain CHABOREL

Commission Aménagement de l'Espace :

11^{ème} VICE-PRESIDENT : Philippe TAGOT

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Pierre LAURENT	Nadine QUAIX
NEVOY	Jean-Michel DELAGE	Jean-François DARMOIS
ST GONDON	Nadine GABORET	Jean-Pierre POUYNY
ST BRISSON	Claude PLEAU	Cédric CHAUVETTE
ST MARTIN	Michel HENRY	Dominique SIMONEAU
COULLONS	Agnès COUTANT	Philippe MARQUET
LE MOULINET	Nadine COSNARD	Catherine CHAINTREUIL
LANGESSE	Francis ESNAULT	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Michel BAILLY	Sébastien BERTALOT
LES CHOUX	Lionel RIGAL	Pascal MENOUVRIER
POILLY	Laurent PRIEUR	Bernard PRIEUR

Commission Affaires Sociales

12^{ème} VICE-PRESIDENT : Catherine DE METZ

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Marie-Odile BOURDIN	Yvette CONSTANTIN
NEVOY	Brigitte AVEZARD	Nathalie LE HARDY
ST GONDON	Didier BOULOGNE	Edith MAUFRAS
ST BRISSON	Line FLEURY	Laure CROTTÉ
ST MARTIN	Bernadette MENEAU	Francine THELLER
COULLONS	David BOUCHER	Agnès COUTANT
LE MOULINET	Catherine CHAINTREUIL	Franck GERBE
LANGESSE	Céline BOURSIER	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND	Véronique PERRON	Michel BAILLY
LES CHOUX	Bertille WILHELM	Lionel RIGAL
POILLY	Maryse PELOILLE	Catherine GROS

Considérant qu'il convient de tenir compte de la nouvelle composition du Conseil municipal de Le Moulinet et de celle du Conseil de communauté pour dans la désignation de ses représentants auprès des organismes extérieurs :

PAYS GIENNOIS (M. Jean-Pierre Pougny - Président)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Christian BOULEAU	Pierre LAURENT
POILLY	Alain CHABOREL	Laurent PRIEUR
COULLONS	Philippe MARQUET	Hervé PICHERY
ST MARTIN	Michel HENRY	Bernadette MENEAU
ST BRISSON	Cédric CHAUVETTE	Line FLEURY
ST GONDON	Jean-Pierre PUGNY	Nadine GABORET
NEVOY	Jean-François DARMOIS	Nathalie LE HARDY
BOISMORAND	Véronique PERRON	Philippe TAGOT
LES CHOUX	Lionel RIGAL	Didier BONGIBAUT
LE MOULINET	Annie-Claude DUCOMMUN	Christiane LAFAYE
LANGESSE	Marie LOSKOFF	Jean-Christophe HUET

SMICTOM (M. Alain Belloni - Président)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIEN	Michel TINDILLERE	Michel RAVOYARD
POILLY	Alain CHABOREL	Laurent PRIEUR
COULLONS	Philippe NICOLAS	Guy CARMIER
ST MARTIN	Michel HENRY	Benoît DESPIN
ST BRISSON	Cédric CHAUVETTE	Line FLEURY
ST GONDON	Pierre FROMONT	Didier BOULOGNE
NEVOY	Jean-Michel DELAGE	Jean-François DARMOIS
BOISMORAND	Jean-Paul CHAUVET	Philippe TAGOT
LES CHOUX	Didier BONGIBAUT	André PLANCQ
LE MOULINET	Catherine CHAINTREUIL	Gaël SAVROT
LANGESSE	Marie LOSKOFF	Francis ESNAULT

Syndicat mixte du Bassin du Beuvron

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Hervé PICHERY	- Philippe MARQUET

CA des Ets scolaires - EPLE (COLLEGES et LYCEES)	
REPRESENTANT C.D.C.G	
Collège St François de Sales à Gien	Stéphanie FLANDRY
Collège E. Bildstein à Gien	Claudine CHARENTUS
Collège J. Mermoz à Gien	Catherine DE METZ
Collège des Clorisseaux à Poilly I/Gien	Hervé PICHERY
Lycée B. Palissy à Gien	Véronique PERRON
Lycée M. Audoux à Gien	Michel RAVOYARD
Lycée St François de Sales à Gien	Stéphanie FLANDRY

Considérant qu'il convient de tenir compte de la nouvelle composition du Conseil municipal de Le Moulinet et de la désignation de son représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
GIEN	Christian BOULEAU et Francis CAMMAL
POILLY	Laurent PRIEUR
COULLONS	Hervé PICHERY
ST MARTIN	Serge MARINIER
ST BRISSON	Cédric CHAUVETTE
ST GONDON	Jean-Pierre POUAGNY
NEVOY	Michel BEEUWSAERT
LES CHOUX	Didier BONGIBAUT
LE MOULINET	Annie-Claude DUCOMMUN
BOISMORAND	Philippe TAGOT
LANGESSE	Cyrille PRESSOIR

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de procéder à main levée à la désignation des membres titulaires et suppléants des commissions permanentes,
- **ELIT** comme indiqué ci-dessus les membres des commissions permanentes,
- **DECIDE** de procéder à main levée à la désignation des membres titulaires et suppléants auprès des organismes extérieurs,
- **ELIT** comme indiqué ci-dessus les membres auprès d'organismes extérieurs,
- **ARRETE** comme indiqué ci-dessus la formation de la CLECT,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces modifications.

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY - Vice-Président en charge des finances

03- Révision des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur le budget principal

Afin de prendre en considération l'avancée de l'opération du cœur de ville de Gien et pour pouvoir notifier la tranche optionnelle 2 (Place Foch et Carrefour du Puy-de-Dôme), il convient de réviser l'AP/CP selon les modalités ci-après :

N° AP/CP	OPERATION	AP	AP 2016	AP 2017	AP 2018	AP 2019	AP 2020	
20	Cadre de Vie - Cœur de Ville de Gien	AP/CP initial	5 500 000 €	200 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 300 000 €	
		AP/CP modifié le 09/12/2016	5 500 000 €	300 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 200 000 €	
		AP/CP modifié	6 100 000 €	300 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 200 000 €	600 000 €

Il convient également de décider que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront systématiquement d'une année sur l'autre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **REVISE** les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis précédemment,
- **AUTORISE** les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 systématiquement.

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY - Vice-Président en charge des finances

04- Approbation de la convention relative au groupement de commandes : Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la Communauté des Communes Giennoises et de la Ville de Gien

Il a été décidé de lancer une consultation en groupement de commandes avec la Communauté des Giennoises qui aura pour objet : Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la Communauté des Communes Giennoises et de la Ville de Gien décomposé de la façon suivante :

Lot n°1 : carré EDF à Gien

Lot n°2 : lotissement de Cuiry et rond-point du stand de tir

Lot n°3 : zone Bosserie, ZA, RD 500 et les extérieurs du rond-point nord

Lot n°4 : zone des Montoires

Lot n°5 : zone Bildstein, lotissement des grand maillets

Lot n°6 : réservé à une entreprise d'insertion ZA Clorisseaux, bâtiment 49 avenue de Chantemerle, l'Aquiaulne et le village d'entreprises.

A cet effet, il convient d'établir et de signer une convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes, sa durée et désigner un coordonnateur.

Le coordonnateur organise les consultations, procède à l'examen des offres, signe et notifie les marchés. En application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il convient que chaque membre approuve la convention d'organisation de ce groupement de commandes et s'engage ensuite à exécuter le marché avec l'attributaire retenu à hauteur de ses besoins propres.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention relative au groupement,
- **ACCEPTE** d'être le coordonnateur pour le groupement de commandes mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à ce groupement de commandes.

Rapporteur : Monsieur Michel HENRY - Vice-Président de la CDCG

05- Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Le projet de PADD a été construit par un groupe de travail composé d'élus communautaires représentant chaque commune de la CDCG. Il a été exposé aux Personnes Publics Associées devant les conseillers communautaires en séance plénière le 20 novembre 2017.

Le PADD a été débattu dans les conseils municipaux des onze communes de la Communauté des Communes Giennesoises.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre de ces orientations générales au regard des remarques formulées lors des débats des conseils municipaux.

La discussion s'engage sur les points suivants :

- Orientation 1 : « protéger et mettre en valeur les lieux naturels d'intérêt paysager et/ou écologique »
- Orientation 2 : « l'attractivité du territoire : faire émerger un territoire dynamique à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales »
- Orientation 3 : « préserver et valoriser le cadre de vie »
- Orientation 4 : « organiser un territoire des mobilités et de proximité »

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Giennesoises ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement des présentes.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

06- Acquisition du bâtiment situé sur la parcelle BR numéro 31 – La Vallée du Buisson à Gien

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique », la Communauté des Communes Giennesoises envisage l'acquisition du bien sis à Gien – La Vallée du Buisson, cadastré section BR numéro 31, d'une superficie de 3098 m².

En effet, la Communauté des Communes Giennesoises a été sollicitée par une entreprise d'économie solidaire pour mettre en place un projet de vente de biens recyclés et des ateliers de réinsertion dans le bâtiment situé sur la parcelle BR 32. Lors de la visite du site, l'entreprise a également fait part de son intérêt pour le bâtiment mitoyen (ancien local ATLAS) pour l'organisation et le développement de ses activités sur le Giennesois.

L'avis du service des Domaines du 8/12/2017 fixe la valeur vénale du bien à 140 000 euros HT, avec une marge de négociation de 10 %. Aussi, le prix de vente du bien par le propriétaire SCI Saint-Jean après négociations est de 166 000 euros TTC.

Considérant que l'entreprise solidaire souhaite faire l'acquisition à court terme de cet ensemble immobilier pour développer son activité sur le Giennois ;

Considérant que cette activité présente un intérêt local en favorisant l'accès à l'emploi par l'insertion pour des publics en marge ;

Considérant les négociations engagées depuis plusieurs mois avec la SCI Saint Jean et la baisse significative que celle-ci a bien voulu concéder à la communauté des communes ;

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition du bien sis à Gien – La Vallée du Buisson, cadastré section BR numéro 31, d'une superficie de 3098 m² à la SCI Saint Jean au prix de 166 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette transaction et à accomplir toutes les formalités relatives à l'élaboration des actes.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

07- Approbation d'un nouveau chapitre « accès aux services » du règlement intérieur d'une partie du site de la Communauté des Communes Giennaises situé 49 avenue de chantemerle

Un règlement intérieur du bâtiment administratif du site de la Communauté des Communes Giennaises est établi afin de pouvoir en garantir sa bonne utilisation.

Le site permet aux usagers, dans le cadre de conventions d'occupation du bâtiment, d'accéder à différents services.

L'ensemble de ces services n'est pas mentionné dans le règlement intérieur actuel.

Considérant la nécessité d'informer les usagers sur l'accès aux services ;

Considérant l'importance d'une réglementation relative à leur utilisation, il est recommandé d'ajouter le chapitre suivant au sein du règlement intérieur :

CHAPITRE 5: ACCES AUX SERVICES

Article 11 : Accès aux salles de réunion

Article 12 : Accès au local informatique

Article 13 : Accès à internet

Article 14 : Accès à l'imprimante

Article 15 : Accès au Courrier

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le règlement intérieur d'utilisation d'une partie du site de la Communauté des Communes Giennaises, 49 avenue de Chantemerle
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT
Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

08- Approbation des tarifs de location de salles au 49 avenue de Chantemerle hors résidents

Il n'existe aujourd'hui pas de tarif établi pour la location des salles de réunion par des intervenants extérieurs, non-résidents.

Considérant l'intérêt que présente la location des salles de réunion aux intervenants extérieurs pour l'attractivité de l'agence économique, il convient de définir les tarifs suivants :

LOCATION SALLES CHANTEMERLE hors résidents	TARIFS 2018	
	Par journée	Par demi-journée
Salle de réunion (RDC - 23,21 m2)	36 € TTC	24 € TTC
Salle de réunion (étage - 26,15 m2)	36 € TTC	24 € TTC
Salle du conseil (RDC - 118,95 m2)	150 € TTC	100 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les tarifs ci-dessus relatifs aux locations de salles de réunion au 49 avenue de Chantemerle à Gien.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT
Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

09- Approbation d'une aide à l'immobilier d'entreprise concernant la SARL PROJETEK éligible au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Par courrier en date du 29 janvier 2018, Madame Claire MALET, gérante de l'entreprise PROJETEK spécialisée dans les objets publicitaires, informait la Communauté des Communes Giennesoises de sa volonté de réaliser en 2018 des travaux pour créer de nouveaux postes de travail nécessaires à la poursuite de son développement sur la ZA des Cartelets à Coullons. Le budget des travaux lié à son projet est de 175 000 € HT.

La société PROJETEK a déjà bénéficié d'une aide à l'immobilier d'entreprise en 2016, à hauteur de 1945 euros. Les objectifs de la société concernant l'augmentation des effectifs ont été largement tenus, puisque la société comptabilise aujourd'hui huit salariés. En effet, trois recrutements ont été réalisés depuis 2016 dont deux en 2017 et un en janvier 2018. Le pôle commercial est essentiellement composé de salariés ayant été recrutés localement.

L'entreprise se développe avec un taux de croissance annuelle de 30 %, elle prévoit ainsi le recrutement de deux salariés d'ici 2020, au sein des pôles web et commercial.

Considérant que l'entreprise a besoin de créer de nouveaux postes de travail,

Considérant que l'entreprise doit investir dans la création de six bureaux, un showroom et un espace de vie commune,

Considérant que dans le cadre de sa compétence « aides à l'immobilier d'entreprise », la Communauté des Communes Giennesoises peut soutenir ce projet de développement local, il est proposé que la Communauté des Communes Giennesoises soutienne ce projet au titre d'une aide financière de 3500 euros.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Sarl PROJETEK d'un montant de 3 500 euros,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette participation.

Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE
Vice-Président en charge de l'environnement

10- Approbation de la convention de mandat avec la Communauté des Communes Berry-Loire-Puisaye pour l'étude préalable au contrat territorial sur les milieux aquatiques des bassins-versants du Giennois

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les Communautés des Communes Giennaises et Berry Loire Puisaye doivent réaliser une étude préalable de diagnostic des milieux aquatiques des bassins-versants du Giennois.

Considérant l'opportunité de maîtrise des coûts qu'apporte une maîtrise d'ouvrage unique,

Considérant qu'un seul maître d'ouvrage puisse constituer le dossier de demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne,

Les parties se sont rapprochées et ont convenu d'établir une convention de mandat pour cette étude et de désigner la Communauté des Communes Giennaises comme mandataire.

Le montant prévisionnel de l'étude à la charge des deux maîtres d'ouvrage est le suivant :

- CDCG : 47 808.00 € HT
- BLP : 35 192.00 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et tout acte y afférent.

Rapporteur : Monsieur Philippe TAGOT
Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace

11- Avenant n°2 au marché de travaux attribué à l'entreprise SOMELEC (lot n°2) et avenant n°1 au marché de travaux attribué à l'entreprise Colas Agence Meunier (lot n°1) pour l'opération du Cœur de Ville de Gien.

Par notification en date du 20 décembre 2016, le lot n°2 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) du marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien a été attribué à l'entreprise SOMELEC pour un montant de :

- 369 998,05 €HT soit 443 997,66 €TTC pour la tranche ferme,
- 144 998,95 €HT soit 173 998,74 €TTC pour la tranche optionnelle n°1,

après une consultation organisée postérieurement au 1^{er} avril 2016.

Le montant total des plus-values est donc de 25 641.70 € HT soit 30 770.04 € TTC, correspondant cumulé avec l'avenant n°1 à 14.4 % du montant initial du marché « tranche ferme ».

Par notification en date du 20 décembre 2016, le lot n°1 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) du marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien a été attribué à l'entreprise COLAS agence Meunier pour un montant de :

- 1 815 768,66 €HT soit 2 178 922,39 €TTC pour la tranche ferme,
 - 981 131,25 €HT soit 1 177 357,50 €TTC pour la tranche optionnelle n°1
- après une consultation organisée postérieurement au 1^{er} avril 2016.

Le montant total des plus-values et moins-values est donc de 117 502.76 € HT soit 141 003.31 € TTC, correspondant à 6.47 % du montant initial du marché « tranche ferme ».

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien - lot n°2 - attribué à l'entreprise SOMELEC pour un montant de 25 641.70 € HT soit 30 770.04 € TTC et tout document y afférent.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien - lot n°1 - attribué à l'entreprise COLAS Agence Meunier pour un montant de 117 502.76 € HT soit 141 003.31 € TTC et tout document y afférent.

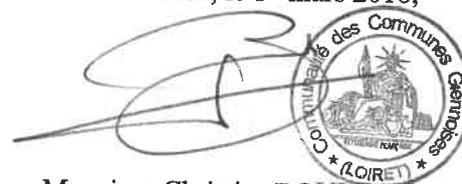
Le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil :

Date du Conseil	N°	Intitulé de la décision
23/02/2018	54	le 20/12/17, reprise du bail commercial du local chemin de St Marc à St Gondon avec la société ECI Signalisation à compter du 1 ^{er} janvier 2017 pour un montant trimestriel de 2 891,15 €
23/02/2018	55	le 20/12/17, reprise du bail commercial du local chemin de St Marc à St Gondon avec la société SAS AIRFLUX à compter du 1 ^{er} janvier 2017 pour un montant mensuel de 656.70 €
23/02/2018	56	le 20/12/17, reprise du bail commercial du local chemin de St Marc à St Gondon avec la avec la SARL ARTIC à compter du 1 ^{er} janvier 2017 pour un montant mensuel de 500 €
23/02/2018	57	le 22/12/17 demande de subvention DETR 2018 - Opération cadre de vie - cœur de village de Poilly-lez-Gien
23/02/2018	58	le 22/12/17, renouvellement bail commercial (9 ans) avec la société Vannier Froid Climatisation pour un local de 95m ² avec dégagement sanitaire, ZA de St Marc à St Gondon, à compter du 1 ^{er} novembre 2017, montant loyer mensuel 215,36 € HT

23/02/2018	001	le 03/01/18, création d'une régie de recettes pour le multi-accueil de Coullons
23/02/2018	002	le 05/01/18, demande de subvention DETR 2018 : Opération cadre de vie - cœur de ville de Gien (Carrefour du Puy de Dôme et place du Maréchal Foch)
23/02/2018	003	le 11/01/18, demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018
23/02/2018	004	le 25/01/18, établissement d'une convention d'occupation précaire du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour l'utilisation d'une partie du bâtiment situé 49 avenue de Chantemerle par l'agence Loire et Orléans Eco
23/02/2018	005	le 25/01/18, établissement d'une convention d'occupation précaire du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 inclus pour l'utilisation d'un bureau de 17,46 m ² d'un bâtiment situé 49 avenue de Chantemerle à Gien (45500) par la Sarl LAMBDA
23/02/2018	006	le 15/12/17 lancement de la consultation relative à la location d'autocars avec conducteur pour le transport de groupes de mineurs accompagnés, à l'occasion des sorties et des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires
23/02/2018	007	le 21/12/17 lancement de la consultation relative à la Construction d'une loge d'accueil et d'un bloc sanitaire commun dans le cadre de la réhabilitation d'une aire d'accueil des gens du voyage
23/02/2018	008	le 2 février 2018, demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse du Giennois 2018
23/02/2018	009	le 2 février 2018, demande de subvention au Centre National du Livre dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse du Giennois 2018
23/02/2018	010	le 23 janvier 2018, lancement de la consultation relative à l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable
23/02/2018	011	le 25 janvier 2018 attribution du marché Mission géotechnique pour la déconnexion du Ru de l'Anesse à ABROTEC pour un montant de 27 055 € H.T.
23/02/2018	012	le 06 février 2018 lancement de la consultation relative à la déconnexion du Ru de l'Anesse - Investigations complémentaires
23/02/2018	013	le 12 février 2018 lancement de la consultation relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement du Chemin des Allix à Gien

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H36.

Gien, le 1^{er} mars 2018,



Monsieur Christian BOULEAU
Président de la Communauté des Communes Giennaises,
Conseiller régional Centre-Val-de-Loire
Maire de Gien